

Histoire du Conseil de l'Europe (1949-2009)

Préface par Marie-Thérèse Bitsch

Birte Wassenberg



EUROCLIO
ÉTUDES ET DOCUMENTS



P.I.E. Peter Lang

L'histoire du Conseil de l'Europe (1949-2009)

Préface par Marie-Thérèse Bitsch

Birte Wassenberg



EUROCLIO
ÉTUDES ET DOCUMENTS



P.I.E. Peter Lang

Introduction générale

Si éloigné que puisse paraître aujourd'hui cet objectif, j'ai le ferme espoir que la famille européenne agira un jour en étroite union au sein d'un Conseil de l'Europe. J'attends et j'appelle de mes vœux des États-Unis d'Europe, où il sera possible de voyager sans entrave. J'espère voir un Conseil regroupant peut-être dix nations, parmi lesquelles les anciennes grandes puissances...¹ (Winston Churchill)

Lorsque Winston Churchill propose la création d'un Conseil de l'Europe en octobre 1942, la Deuxième Guerre mondiale est à son apogée : l'Allemagne de Hitler domine encore l'Europe. Il faudra attendre d'abord la fin de la guerre qui s'annonce avec la capitulation des Allemands le 8 mai 1945, puis encore quatre années de plus avant que le Conseil de l'Europe ne soit finalement créé à Strasbourg, par le traité de Londres du 5 mai 1949. À première vue, cette organisation semble tout à fait correspondre aux vœux exprimés par Winston Churchill en 1942. Elle est en effet composée de dix États fondateurs (Royaume-Uni, France, Benelux, Italie, Irlande, Danemark, Norvège, Suède) et son objectif consiste, selon son statut, « à réaliser une union plus étroite entre ses membres »².

Or, en réalité, le Conseil de l'Europe ne peut pas être interprété comme la simple mise en œuvre d'un projet imaginé par Winston Churchill. Cette organisation européenne, de par son architecture institutionnelle, son fonctionnement et ses membres est, en effet, le résultat d'un compromis entre différentes visions de l'Europe : la vision britannique d'une Europe intergouvernementale et une vision plus fédéraliste, majoritairement française et italienne ; entre la vision d'une Europe politique réalisée dans le cadre d'une organisation européenne et celle d'une Europe économique au sein d'un grand marché commun ; enfin entre la vision d'une Europe basée sur une culture et sur des valeurs fondamentales communes ou celle d'une Europe définie selon le seul critère géographique.

Cette organisation concrétise l'idée européenne qui existe sous de multiples formes et qui a donné lieu à de nombreux projets depuis

¹ Octobre 1942, au Cabinet de guerre, cité dans *Les enjeux de la Grande Europe, Le Conseil de l'Europe et la sécurité démocratique*, Strasbourg, La Nuée Bleue-Éditions du Conseil de l'Europe, 1996, p. 11.

² Préambule du traité de Londres qui constitue les statuts du Conseil de l'Europe.

longtemps, surtout depuis le XIX^e siècle. En quelque sorte, le Conseil de l'Europe marque à la fois l'aboutissement d'une histoire – celle de l'idée européenne – et le début d'une autre histoire, celle de la réalisation de l'idée européenne après 1945, généralement connue comme l'histoire de la construction européenne. Une analyse de l'origine du Conseil de l'Europe et de son évolution de 1949 à 2009 ne peut faire abstraction de cette position charnière entre ces deux « histoires ».

L'histoire de l'idée européenne est longue et mouvementée³. Ainsi, le terme « États-Unis d'Europe » que Winston Churchill utilise en 1942 est lancé pour la première fois lors du Printemps des peuples, en 1848, et employé ensuite par de nombreux intellectuels et écrivains dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le plus connu parmi eux est sans doute Victor Hugo qui, le 21 août 1849, dans son discours au Congrès de la Paix, s'imagina qu'« un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis d'Europe, placés face à face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers... »⁴ Mais, la question est de savoir comment interpréter le terme des États-Unis d'Europe et comment envisager la réalisation de projets d'unification européenne sur le terrain.

Dès le départ, les approches sont très hétérogènes. Tandis que Victor Hugo envisage, dans ses écrits romantiques, l'unification européenne plutôt comme un idéal humaniste favorisant la paix, la solidarité et la diplomatie et non comme un projet concret à réaliser, d'autres ont déjà des idées précises sur l'organisation de l'Europe⁵. Ainsi, Joseph Proudhon explique dans son ouvrage *Du principe fédératif* (1863) qu'il voit l'avenir avec une Europe unie dans une confédération de confédérations d'entités politiques. D'autres privilégient une approche économique de l'Europe, comme par exemple les libre-échangistes français Gustave de Molinari ou Paul de Leusse qui développent des projets d'union douanière dès la fin des années 1880.

³ L'historiographie sur l'origine et le développement de l'idée européenne est importante : à titre d'exemple, cf. Girault, René ; Bossuat, Gérard (dir.), *L'Europe des Européens*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993 ; Bossuat, Gérard, *Les fondateurs de l'Europe*, Paris, Belin, 1994 ; Girault, René (dir.), *Identité et conscience européenne au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1994 ; Du Réau, Elisabeth, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, Bruxelles, Complexe, 1996 ; Frank, Robert, *Les identités en Europe au XX^e siècle : convergences, diversité et solidarités*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004 ; Chabot, Jean-Luc, *Aux origines intellectuelles de l'Union européenne. L'idée d'Europe unie de 1919 à 1939*, Grenoble, Presses universitaires, 2005.

⁴ Cf. Wilhelm, Frank, *Victor Hugo et l'Idée des États-Unis d'Europe*, Luxembourg, Les Amis de la Maison de Victor Hugo à Viande, 2000.

⁵ Pour une description plus complète de cette période, cf. Bitsch, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 2008, pp. 16-21.

La diversité d'approches sera encore plus importante dans la période de l'entre-deux-guerres, où les initiatives en faveur de l'unification européenne se multiplient. Traumatisés par les effets de la Première Guerre mondiale et sensibles à la formule de Gaston Riou « s'unir ou mourir »⁶, de nombreux courants d'euro péistes se forment dans les années 1920 pour proposer des projets d'Europe unie. Ces projets se différencient autant par rapport à la question « quelle Europe ? » que par rapport à celle « comment faire l'Europe et avec qui ? ». Certains d'entre eux privilégient l'Europe culturelle, d'autres l'Europe économique, d'autres encore l'Europe politique. Certains souhaitent une grande Europe fédérale, d'autres plusieurs organisations régionales ou une Europe qui fonctionne dans le cadre des organisations internationales existantes, notamment de la Société des Nations (SDN). Pour les uns, l'Europe se fait avec la Russie et le Royaume-Uni, voire même en associant l'Afrique, pour les autres, il faut se limiter à une Europe continentale autour d'un noyau franco-allemand⁷.

L'idée de l'Europe culturelle chez les intellectuels des années 1920 s'appuie principalement sur la conviction que l'Europe n'est pas seulement un espace géographique, mais que c'est la civilisation européenne qui constitue la base de toute unité européenne. La culture européenne commune serait fondée, selon la plupart des penseurs, surtout sur l'héritage gréco-romain, mais aussi sur le christianisme et les valeurs humanistes de la Renaissance. Les écrits de Paul Valéry en 1924 vont dans ce sens, tout comme les œuvres d'un certain nombre d'écrivains allemands, telles *Der Europäer* de Heinrich Mann, *Die Idee Europa* de Hugo von Hofmannsthal ou encore les réflexions du philosophe espagnol Ortega y Gasset⁸. Ces écrits convergent sur l'idée que la seule possibilité de relever l'Europe après l'expérience désastreuse de la Première Guerre mondiale, d'éviter, comme l'exprime Oswald Spengler, le déclin de l'Occident⁹ et de continuer à exister face à une Amérique de plus en plus puissante consisterait à s'appuyer sur cette culture commune partagée. Après 1945, cette conviction jouera aussi un rôle important pour la création du Conseil de l'Europe.

De nombreuses initiatives en faveur de l'unification économique de l'Europe émergent également dès les années 1920. La libéralisation des

⁶ Riou, Gaston, *S'unir ou mourir*, Paris, Valois, 1929.

⁷ Sur la période de l'entre-deux-guerres et les différentes approches culturelle, économique et politique cf. Schirmann, Sylvain, *Quel ordre européen ? De Versailles à la chute du III^e Reich*, Paris, Armand Colin, 2006, cf. particulièrement pp. 70-116.

⁸ Valéry, Paul, « La crise de l'esprit », dans *Variété. Essais quasi politiques*, Paris, Gallimard, 1957 ; Ortega y Gasset, José, *La révolte des masses*, Paris, Éditions Stock, 1961.

⁹ Spengler, Oswald, *Le déclin de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1931.

échanges, un système de préférences économiques, un marché commun, une union ou au moins une trêve douanière, des ententes économiques, la cartellisation, voire un système monétaire européen sont autant de projets discutés pendant la période de l'entre-deux-guerres. Ces projets répondent d'abord à la nécessité de reconstruire l'Europe économiquement après la guerre, ce qui suppose aussi de repenser les pratiques économiques marquées par le protectionnisme et le dirigisme. John Maynard Keynes dénonce le premier ces pratiques dans son ouvrage *Les conséquences économiques de la guerre* de 1920.

Or, les projets qui voient le jour sont très différents par les méthodes proposées et par les finalités envisagées. Ainsi, dès le début des années 1920, des industriels, comme le Français Joseph Caillaux, pensent à élaborer un « code économique » qui permettrait de régir la reconstruction économique européenne. Le Luxembourgeois Émile Mayrisch mise en revanche surtout sur une coopération entre les milieux économiques – et en particulier franco-allemands – qu'il développe en organisant des rencontres régulières dans son château de *Colpach*¹⁰. Un des résultats concrets est la mise en place d'ententes économiques : le premier cartel pour l'acier est effectivement créé en 1926. D'autres souhaitent la création d'une union douanière, comme le Comité français de l'Union douanière européenne (UDE), présidé par l'économiste Charles Gide, qui se constitue en 1927. Mais l'union économique peut aussi être envisagée sur une base régionale. Ainsi, Francis Delaisi distingue, dans *Les deux Europes* (1929), l'union de l'Europe occidentale d'un côté, de celle de l'Europe centrale de l'autre, alors que le Hongrois Elmer Hantos se concentre sur une union économique limitée à l'Europe centrale (1925)¹¹. Pour leur part, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent une convention à Ouchy qui libéralise les échanges commerciaux (1932). La nature de ces projets dépend aussi de la période où ils sont proposés. Après la crise économique de 1929, le ministre belge Paul Hymans lance un appel dans le cadre de la SDN en faveur d'une trêve douanière dans laquelle existeraient différents blocs économiques, chacun accédant au libre-échange à son rythme et progressivement¹². Après la prise de pouvoir par Hitler en 1933, les initiatives sont encore moins ambitieuses, comme le montre le rapport de 1938 du premier

¹⁰ Bussière, Éric ; Dumoulin, Michel (dir.), *Milieus économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX^e siècle*, Arras, Artois Presses Université, 1998.

¹¹ Hantos, Elmer, *L'Europe centrale, une nouvelle organisation économique*, Paris, Félix Alcan, 1932.

¹² Schirmann, Sylvain (dir.), *Organisations internationales et architectures européennes, 1919-1929*, Metz, Centre de recherche histoire et civilisations de l'Europe occidentale, 2003.

ministre belge Paul Van Zeeland, qui, mandaté par le Royaume-Uni et la France, se limite à proposer une réduction générale des obstacles au commerce international et un retour au système monétaire de l'étalon-or¹³. L'élément fédérateur de ces initiatives vient du fait qu'elles placent l'Europe économique en priorité devant l'Europe politique. Ce ne sera pas le cas au moment de la création du Conseil de l'Europe où les initiateurs se basent notamment sur des approches politiques de l'unification européenne.

Les projets d'unification politique de la période de l'entre-deux-guerres sont également très nombreux et de nature différente. Le premier et le plus célèbre est sans doute celui de la *Pan Europe* proposé en 1922 par le comte Richard de Coudenhove-Kalergi¹⁴. Pour lui, l'Union paneuropéenne s'insère parmi quatre autres empires : la Pan Amérique, l'Union soviétique, l'Empire britannique et la Pan Asie. Il envisage ainsi l'Union européenne sans participation du Royaume-Uni et de la Russie. Moins médiatisée, une deuxième proposition est lancée presque en même temps par le Danois Hans Christian Heerfordt¹⁵. Son « initiative scandinave » de 1924 prévoit la création d'une fédération européenne avec des institutions supranationales fortes dès le départ. Or, les « États-Unis des nations européennes » de Heerfordt ne correspondent pas à une approche géographique de l'Europe, mais englobent tous ceux qui appartiennent à la civilisation européenne. Il veut une Europe politique fondée sur l'Europe culturelle.

La question de savoir qui ferait partie de l'Europe politique unie divise effectivement largement les européistes de l'époque. Il y a la vision universaliste, non géographique, qui s'oppose aux projets fondés sur l'idée d'une Europe continentale avec un noyau fort franco-allemand. Ainsi, en 1929, le discours du ministre des Affaires étrangères français, Aristide Briand, devant l'Assemblée générale de la SDN, en faveur de l'instauration d'une sorte de « lien fédéral » entre les peuples européens, va plutôt dans le sens d'une coopération européenne fondée sur un rapprochement franco-allemand¹⁶. De nombreuses initiatives proposent également une Europe politique élargie géographiquement aux colonies, notamment aux *Dominions* anglais et aux colonies françaises en

¹³ Duchenne, Geneviève ; Dujardin, Vincent, *Paul Van Zeeland et les questions politiques et économiques de son temps*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études européennes, 2001.

¹⁴ Coudenhove-Kalergi, Richard, *Panurope*, Paris, PUF, 1988.

¹⁵ Heerfordt, Hans, Christian, *L'Europe nouvelle I*, Copenhague, 1924, Paris, 1926.

¹⁶ Keller, Odile ; Jilek, Lubor (dir.), *Le plan Briand d'union fédérale européenne*, Genève, Fondation des archives européennes, 1991.

Afrique : l'Eurafrique est un projet attractif pour l'unification européenne dans l'entre-deux-guerres¹⁷.

Enfin, les européistes de cette période ne sont pas d'accord sur la méthode d'intégration européenne : faut-il d'abord une confédération et ensuite une fédération ? Faut-il des structures supranationales ou une coopération intergouvernementale entre les États ? Ou bien faut-il utiliser les structures existantes, comme le proposent les membres de la SDN. Ainsi, le Comité fédéral pour la Coopération européenne d'Émile Borel souhaite réaliser dès 1928 une entente régionale européenne dans l'esprit de la SDN. Plus tard, pendant la guerre, les mouvements de résistance ne comptent plus sur l'organisation genevoise. En 1941, le manifeste de Ventotene *Pour une Europe libre et unie*, rédigé par Altiero Spinelli et Ernesto Rossi et le livre du socialiste français Léon Blum plaident pour une fédération européenne qui protège les valeurs fondamentales, la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme et dans laquelle la souveraineté des États doit être limitée¹⁸.

Le point commun entre les projets d'unification européenne dans la période de l'entre-deux-guerres repose sur le fait qu'ils sont tous voués à l'échec. Après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler en Allemagne en 1933, un autre ordre européen que celui envisagé par les européistes est instauré : désormais ce sont les rapports de forces, la domination et, à partir de 1939, la guerre qui vont déterminer les relations entre les nations européennes, et cela jusqu'en 1945. La réalisation du rêve européen doit donc attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'une autre histoire commence : celle de la construction européenne. Toutefois cette dernière prend en compte l'héritage de l'histoire de l'idée européenne et cet héritage influera sur la création des organisations européennes, dont une des premières est le Conseil de l'Europe.

La mise en place du Conseil de l'Europe s'intègre en effet dans un processus de construction européenne qui commence rapidement après 1945 dans un contexte de guerre froide¹⁹. Ce sont les projets d'organisation économique européenne qui aboutissent en premier. En juin 1947, les États-Unis lancent le plan Marshall pour la reconstruction économique de l'Europe. À la suite de cette proposition, la première organisation européenne, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), est créée le 16 avril 1948. L'objectif est d'assurer que les

¹⁷ Bitsch, Marie-Thérèse ; Bossuat, Gérard (dir.), *L'Europe unie et l'Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2006.

¹⁸ Hersant, Yves ; Burand-Bogaert, Fabienne, *Europe. De l'Antiquité au XX^e siècle. Anthologie critique et commentée*, Paris, Robert Laffont, 2000.

¹⁹ Sur les débuts de la construction européenne, cf. Bitsch, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, op. cit., pp. 34-42.

Européens coopèrent pour la répartition et la gestion de l'aide américaine. Parallèlement, l'Europe « militaire » se met en place après le coup de Prague de février 1948, qui permet aux communistes de prendre le pouvoir en Tchécoslovaquie. La division de l'Europe est faite et, pour se protéger, cinq États d'Europe de l'Ouest²⁰ signent le pacte de Bruxelles, le 17 mars 1948. Un an plus tard, le 4 avril 1949, l'Europe occidentale se lie militairement aux États-Unis : l'alliance atlantique constitue la base de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), mise en place en 1950. La création du Conseil de l'Europe n'intervient qu'un mois après la constitution de cette Europe « atlantique », le 5 mai 1949. Puis, à peine un an après la mise en place du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 9 mai 1950, Robert Schuman fait une déclaration pour la création d'un pool du charbon et de l'acier, qui sera réalisé avec le traité de Paris instaurant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 18 avril 1951. L'histoire du Conseil de l'Europe s'insère donc dans l'histoire d'un certain nombre d'autres organisations européennes et atlantiques – OECE, OTAN, CECA – se mettant en place rapidement entre 1948 et 1951. Cette histoire sera surtout marquée par la relation qui s'établira entre le Conseil de l'Europe, la « grande Europe » avec ses dix États membres fondateurs et la CECA, la « petite Europe » des Six, constituée sur la base d'une intégration autour du noyau franco-allemand²¹. Car, la « petite Europe » qui forme la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 et qui se transforme en Union européenne (UE) en 1992 prendra de plus en plus d'ampleur²², si bien que le Conseil de l'Europe sera largement mis à l'ombre, voire oublié, tant par les spécialistes de la construction européenne que par l'opinion publique. Qui sait encore qu'en 2009, il y a toujours une « petite Europe », à savoir l'UE avec ses 27 États membres et une « grande Europe », à savoir le Conseil de l'Europe avec 47 États membres ?

Pourquoi alors s'intéresser plus particulièrement à l'histoire du Conseil de l'Europe, si l'essentiel de la construction européenne semble s'être réalisé dans le cadre de la CEE et, ensuite, de l'UE ?

Trois raisons invitent à retracer l'histoire du Conseil de l'Europe de 1949 à 2009. Premièrement, l'historiographie au sujet de la construction européenne ne tient pas suffisamment compte de l'Organisation de Strasbourg. Certes, il existe de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'intégration européenne depuis 1945²³. Mais, le Conseil de l'Europe en

²⁰ La France, le Royaume-Uni, l'Italie et les trois pays du Benelux.

²¹ Il s'agit de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et des pays du Benelux.

²² À la suite de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark (1973), puis de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986).

²³ Quelques exemples : Bitsch, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, op. cit. ; Bitsch, Marie-Thérèse (dir.), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-*

tant que tel n'est pris en compte dans la plupart de ces travaux qu'au moment de sa création, du congrès de La Haye en 1948 au traité de Londres en mai 1949. Certains mentionnent également l'histoire de la création de la Cour européenne des droits de l'homme²⁴. Mais, par la suite, ces ouvrages insistent surtout sur la mise en place de la CECA et de la CEE. Le Conseil de l'Europe n'apparaît plus dans ce processus d'intégration européenne, sauf exception, comme par exemple, dans l'ouvrage général de Marie-Thérèse Bitsch, qui parle d'une « renaissance du Conseil de l'Europe » après la chute du mur en 1989, en raison de sa fonction clé pour accueillir les pays d'Europe centrale et orientale. Or, même l'adhésion de ces pays au Conseil de l'Europe est évaluée souvent comme un coup d'essai pour leur intégration dans l'UE, sur laquelle l'accent est ensuite à nouveau mis dans l'historiographie.

Par ailleurs, les travaux consacrés au Conseil de l'Europe restent peu nombreux. Il existe des manuels²⁵ et ouvrages généraux en droit²⁶ et en sciences politiques²⁷, mais en histoire, les publications se limitent à des approches sélectives de certaines périodes (par exemple la période de la création en 1949 ou celle postérieure à 1989)²⁸ ou de certains acteurs

2007. *Regards sur la construction européenne*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2009 ; Elvert, Jürgen, *Die europäische Integration*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006 ; Gerbert, Pierre, *La construction de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2007 ; Loth, Wilfried (dir.), *Europäische Gesellschaft. Grundlagen und Perspektiven*, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 2005 ; Milward, Alan, *The frontier of national sovereignty. History and theory*, London, Routledge, 1994 ; Varsori, Antonio (dir.), *Europe 1945-1990s. The end of an era ?*, Basingstoke, MacMillan, 1995.

²⁴ C'est le cas des livres de Marie-Thérèse Bitsch et Pierre Gerbet.

²⁵ Duclos Pierre, *Le Conseil de l'Europe*, Paris, PUF, 1960 ; *L'Europe du Conseil. À quoi sert le Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964 ; *Manuel du Conseil de l'Europe*, Paris, Pedone, 1970 ; Lamoureux François ; Molinié Jacques, *Un exemple de coopération intergouvernementale : le Conseil de l'Europe*, Paris, PUF, 1972 ; Burban Jean-Louis, *Le Conseil de l'Europe*, Paris, PUF, 1996 ; Royer, Aline, *Conseil de l'Europe (Le)*, Toulouse, Milan, 2009.

²⁶ Benoît-Rohmer, Florence ; Klebes, Heinrich, *Le droit du Conseil de l'Europe. Vers un espace juridique européen*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005 ; *La réforme de la Convention européenne des droits de l'homme : un travail continu*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009. Sudre Frédéric, *La Convention européenne des droits de l'homme*, Paris, PUF, 2004 ; Sudre Frédéric et al., *Les grands arrêts de la Cour européenne des Droits de l'homme*, Paris, PUF, « Thémis », 2004.

²⁷ Petaux, Jean, *L'Europe de la démocratie et des droits de l'homme. L'action du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009. Courcelle, Thibault, « Le Conseil de l'Europe, enjeux et représentations », thèse de doctorat, Université Paris IV, 2008 ; Brummer, Klaus, *Der Europarat. Eine Einführung*, Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 2008.

²⁸ Robertson, Arthur-Henry, *Le Conseil de l'Europe*, Leyde, Sijthoff, 1962 ; Schmuck, Otto (dir.), *Vierzig Jahre Europarat*, Bonn, Europa Union Verlag, 1990 ; Holtz, Uwe

(l'Assemblée parlementaire)²⁹. Certains travaux spécialisés sur des thématiques traitées au sein du Conseil de l'Europe paraissent aussi régulièrement dans les éditions de cette organisation, par exemple sur l'environnement³⁰, la santé³¹, la culture³², ou les minorités³³. Toutefois, il manque un aperçu global de l'évolution historique du Conseil de l'Europe depuis 1949. Le point de départ pour un tel aperçu avait été donné en 1995 par Marie-Thérèse Bitsch dans *Les jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*³⁴, mais il s'agit de compléter ces travaux à partir d'une approche plus chronologique et moins centrée sur les relations bilatérales entre l'organisation européenne et ses pays membres afin de pouvoir véritablement écrire l'histoire du Conseil de l'Europe.

Deuxièmement, un travail sur le développement du Conseil de l'Europe depuis 1949 permet de mettre en lumière les réalisations et/ou les manquements d'une organisation européenne qui existe depuis 60 ans, mais qui est de plus en plus méconnue d'une opinion publique orientée vers le processus d'intégration se réalisant au sein de l'UE. Il est d'autant plus nécessaire que le Conseil de l'Europe souffre d'une crise d'identité, aggravée depuis l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale en 2004 : la plupart des pays membres qui appartiennent aussi à l'UE perdent l'intérêt qu'ils portent à l'Organisation de Strasbourg. C'est pourquoi ils ne lui accordent qu'un budget négligeable par rapport à celui du « géant » communautaire à Bruxelles. Des réformes internes se succèdent et imposent des restructurations aux institutions du Conseil de l'Europe, surtout à la Cour européenne des droits de l'homme qui reste la seule vitrine de l'organisation. Cette évolution fait oublier qu'au cours de l'histoire de la construction européenne de nombreux éléments ont été d'abord inventés au Conseil de l'Europe pour ensuite être repris par la CEE ou l'UE, comme par exemple, le passeport, le drapeau ou l'hymne européens. Retracer l'histoire du Conseil de l'Europe permettra ainsi d'établir un véritable

(dir.), *50 Jahre Europarat*, Baden-Baden, 2000 ; Huber, Denis, *Une décennie pour l'Histoire, Le Conseil de l'Europe 1989-1999*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1999.

²⁹ Haller, Bruno, *Une Assemblée au service de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 1949-1989*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2006.

³⁰ Heywood, Vernon ; Brunel, Sarah, *Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009.

³¹ *Guide sur la sécurité et l'assurance de qualité de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009.

³² *Manuel sur le port des symboles religieux dans les lieux publics*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009.

³³ Liégeois, Jean-Pierre, *Roms en Europe*, Strasbourg, 2007.

³⁴ Bitsch, Marie-Thérèse (dir.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, actes du Colloque de Strasbourg (8-10 juin 1995), Berne, Peter Lang, 1997.

bilan de ses activités, qui pourra ensuite servir de base à toute réflexion sur son avenir.

Enfin, cette histoire du Conseil de l'Europe donne une nouvelle clé d'analyse pour le processus de construction européenne qui s'opère au sein de l'UE. Ce dernier souffre de plus en plus, depuis le traité de Maastricht de 1992, d'un manque d'adhésion de la part de la population européenne, qui s'est exprimé par le « non » lors de différents référendums sur l'Europe³⁵. L'UE est dénoncée par une partie croissante des Européens comme une organisation européenne dont l'administration est trop technocratique, le droit communautaire trop contraignant, l'orientation trop économique et comme une organisation trop éloignée de ses citoyens. Le Conseil de l'Europe est, quant à lui, plus centré sur la protection des valeurs fondamentales et il fonctionne selon la méthode de coopération intergouvernementale. L'histoire du Conseil de l'Europe peut donc montrer qu'il y a une alternative à la voie de la réalisation de l'idée européenne empruntée par l'Europe communautaire. Non seulement le Conseil de l'Europe, mais aussi l'UE, peuvent donc tirer des enseignements d'un regard sur l'histoire de la « grande Europe » et les relations entre les deux organisations européennes restent encore à définir pour l'avenir. Ainsi, l'histoire du Conseil de l'Europe sera abordée dans une perspective de comparaison avec l'histoire de la construction européenne au sein de la CEE/UE.

Trois grandes périodes se dessinent dans l'évolution de l'Organisation de Strasbourg. Une première période, du congrès de La Haye au sommet de La Haye, de 1948 à 1969, retrace la mise en place du Conseil de l'Europe jusqu'à la décision de la « petite Europe » des Six de s'élargir au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande. C'est le moment où le Conseil de l'Europe se trouve de plus en plus en concurrence avec la CEE. La deuxième période correspond à la recherche d'une nouvelle identité jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989. Enfin, au cours de la dernière période, de 1989 à 2009, le Conseil de l'Europe se développe comme « organisation paneuropéenne », accueillant progressivement tous les pays d'Europe centrale et orientale et les pays européens issus de l'ancienne Union soviétique y compris la Russie.

³⁵ Cf. à ce sujet Clavert, Frédéric ; Hamman, Philippe ; Wassenberg, Birte (dir.), *Contre l'Europe ? L'anti-européisme, l'euroscpticisme, et l'alter-européisme dans la construction européenne depuis 1945*, Stuttgart, Steiner Verlag, 2010.